

# EXAMEN THEORIQUE

BAUGE EN ANJOU



*Pièce d'identité  
obligatoire*

19 Avenue d'Angers  
49150 Baugé en Anjou

- Semaines paires du lundi au vendredi
  - Semaines impaires du mardi au samedi
- horaires semaines paires et impaires : 8h15, 09h00, 09h45, 10h30, 11h15, 14h15, 15h00, 15h45, 16h30, 17h15
  - horaires du samedi : 8h15, 09h00, 09h45, 10h30, 11h15,

Inscription



06 40 06 56 25



anjoupermis@gmail.com

## Les conditions de passage des épreuves théoriques

- Avoir un dossier immatriculé (NEPH) auprès des Services d'ETAT (ANTS),
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité,

En fonction de vos résultats, Anjou Permi'S vous proposera différentes dates en fonction de vos disponibilités

Anjou Permi'S s'occupera de votre inscription à l'examen théorique et vous accompagnera (uniquement) à la première présentation



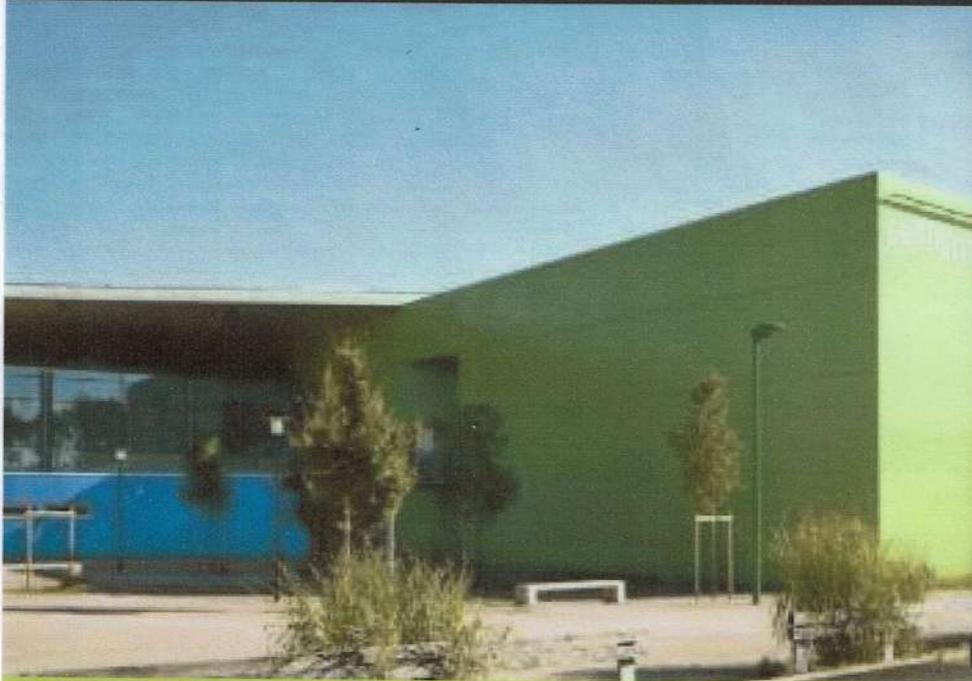
06 40 06 56 25



anjoupermis@gmail.com

# EXAMEN PRATIQUE

DÉPART/RETOUR AUTO ECOLE



Pièce d'identité  
obligatoire +  
livret  
numérique

**CENTRE D'EXAMEN : LA FLECHE**

Allée des Fromenteaux  
Complexe sportif Monnerie -  
La Flèche

Une convocation vous sera  
envoyée 10 jours avant  
l'examen

06 40 06 56 25



anjoupermis@gmail.com

## **POURQUOI MIEUX APPRENDRE A CONDUIRE ?**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

## **QUELLE EST L'UTILITE DE VOTRE LIVRET D'APPRENTISSAGE ?**

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire, lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez », Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

## **QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?**

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

### QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

### COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

Afin de disposer de repères, **4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.**

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs **comportementaux**, **techniques** et **environnementaux** dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille) ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Voici la liste détaillée des connaissances et savoir-faire à restituer le jour de l'examen.

## Bilan des compétences

	E	0	1	2	3	
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						
Effectuer des vérifications du véhicule						
Connaitre et utiliser les commandes						
Prendre l'information						
Adapter son allure aux circonstances						
Appliquer la réglementation						
Communiquer avec les autres usagers						
Partager la chaussée						
Maintenir des espaces de sécurité						
<b>Sous-totaux</b>			+1			
<b>Total général</b>			+1			
						0
						0,5
						1
						0
						0,5
						0,5
						1

### Niveaux d'appréciation

- E : erreur éliminatoire** (franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, libération de l'intercalaire sur les compétences du véhicule)
- 0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer
- 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée
- 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.
- 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée

Analyse des situations

Adaptation aux situations

Conduite autonome

20 points minimum sur 31 possibles.

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune.

**Article L211-1**  
En cas de commission des délits de violence ou d'outrage prévus par les articles 222-9 à 222-13 et 433-5 du code pénal contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, le tribunal peut prononcer la peine complémentaire d'interdiction de se présenter à l'examen du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus.

# PERMIS AM



## OÙ ?

Rendez-vous à l'auto école : 37, Rue  
Georges CLEMENCEAU

Plateau : sur le parking du collège  
Notre Dame Baugé ( à 5 minutes de  
l'école de conduite)

## 8 HEURES DE FORMATION

Renseignements supplémentaires/  
réservation au 06 40 06 56 25 ou  
sur [anjoupermis@gmail.com](mailto:anjoupermis@gmail.com)

Coût : 299 €



# Anjou Permi's

## ÉCOLE DE CONDUITE

### Les stages post-permis et réduction de la période probatoire

À partir du 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.

#### **Pourquoi la création d'un tel dispositif ?**

En 2016, les conducteurs novices ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort ; 144 d'entre eux y ont perdu la vie. Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants. En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la formation post-permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

### **Quand prend-il effet ?**

La réduction de la période probatoire à l'issue d'un stage post-permis sera mise en place à partir du 1er janvier 2019, conformément à la décision du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 (mesure D17).

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Le décret 2018-715 paru au Journal officiel du 3 août 2018 introduit dans le code de la route la possibilité d'une formation post-permis exclusivement réservée aux conducteurs novices.

### **Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée**

La formation sera dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation. La formation sera collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées. Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fera l'objet d'un arrêté pour garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire.

### **Réduction de la période probatoire**

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire et doté d'un capital de 6 points à son obtention. Une période de 3 années durant lesquelles le permis est crédité de 2 points tous les ans est indispensable pour que le conducteur gagne en maturité et obtienne ses 12 points.

Cette période probatoire est réduite à deux ans pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B). Ainsi, lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



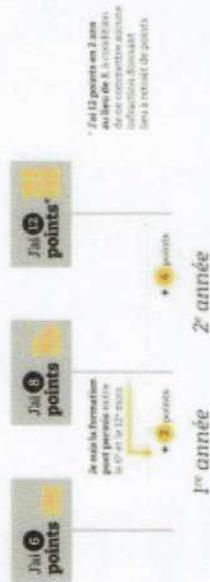
### CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE  
OBTENU À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

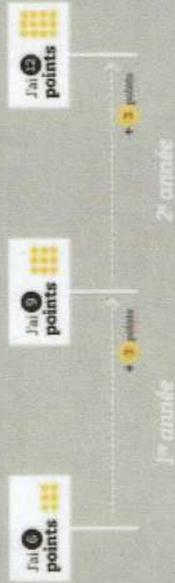
## COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



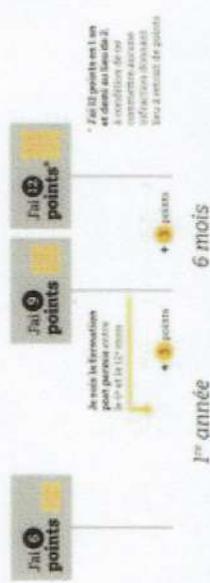
### CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

**SANS**  
la formation post permis



**AVEC**  
la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## Évaluation de départ en voiture : durée 45 minutes

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personnes souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art.R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication de l'élève, de la régularité de son travail et de son rythme d'apprentissage !

### Comment se passe l'évaluation en voiture ?

Notons qu'il s'agit d'un test et non d'un acte de formation.

Dans un premier temps, le moniteur ou la monitrice invitera le « futur élève conducteur » à prendre place dans la véhicule (côté conducteur). L'enseignant/l'enseignante posera quelques questions pour savoir si le futur élève a déjà :

- une expérience de la conduite ( conduite vélo, cyclo, permis AM ... )
- des connaissances véhicule (direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage), et
- ses habilités (exemple installation au poste de conduite) seront testées.

Dans un second temps, le moniteur ou la monitrice prendra les doubles commandes et invitera « le futur élève conducteur » :

- à manipuler le volant, les clignotants et lui demandera de regarder loin devant lui, à gauche, à droite etc ... pour tester sa perception.
- La compréhension, la mémoire et l'émotivité seront également évaluées.

Tout au long de cette épreuve, des points négatifs et positifs seront alors attribués (en fonction des réponses données et des capacités) pour donner au final un volume d'heures de conduite.

Rappelons, qu'il s'agit bien d'une estimation et non d'un résultat définitif !

### FICHE D'EVALUATION

EVALUATION						Évalué le	21/11/2019	Proposition	20	Révisés	20		
Expérience de la conduite													
Permis		Conduite		Avec qui		Où (sauf AE)			Si pas auto				
B1	A1	A	de 5 h	Amis	Parents	AE	Ville	Route	Chemin	Vélo	Cyclo	Moto	Autre
Connaissance du véhicule						Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité							
Direction		Boîte de vitesses		Embrayage		Freinage		Rouler en sécurité c'est		L'apprentissage			
OUI	OUI	OUI	OUI	Prévoir les difficultés et savoir y faire face				Réal désir d'apprendre à conduire					
Habiletés				Compréhension et mémoire									
Installation		Démarage arrêt		Manipulation du volant		Compréhension		Mémoire					
Satisfaisant		Satisfaisant		Satisfaisant		Satisfaisant		Satisfaisant					
Perception						Émotive							
Trajectoire		Observation		Orientation		Regard		En général		Cuspation			
Bon		Bon		Bon		F1		Bon		Bon			



## **Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap**

*Les locaux d'accueil et de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, le référent handicap est :*

*FOURMOND Stéphanie, gérante de l'école de conduite Anjou Permi'S*

### **LISTE DES PARTENAIRES PSH**

<b>MDPMH Angers</b>
<b>Accueil sur rendez-vous</b> 02 41 81 60 77  Pour un rendez-vous, envoyer un mail à <a href="mailto:contact@mda.maine-et-loire.fr">contact@mda.maine-et-loire.fr</a>  MDPH Angers 6 rue Jean-Lecuit, 49000 Angers
<b>CAP EMPLOI 49</b>
<b>Cap emploi Angers</b> 51 av de Grésillé, 49000 Angers  02 41 22 95 90
<b>AGEFIPH Pays de la Loire</b>
<b>Délégation régionale de Nantes</b> 34 Quai Magellan, 44000 Nantes  0 800 11 10 09

**Anjou Permi'S, Ecole de conduite**

37, rue Georges CLEMENCEAU, Baugé

49150 Baugé en Anjou

# Parcours de formation à la catégorie B du permis de conduire

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Par la suite, nous vous proposons un parcours spécifique :

## Une formation théorique

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours collectifs de code dispensés en présentiel par un enseignant sur les thèmes :

- . Dispositions légales en matière de circulation routière
- . Le conducteur
- . La route
- . Les autres usagers de la route
- . Réglementation générale et divers
- . Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- . Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- . Equipements de sécurité des véhicules
- . Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Des cours spécifiques par thèmes, exemple :

- . Les distracteurs
- . L'alcool

Les séquences collectives sont animées en présentiel par un enseignant, elles durent 2 heures et sont organisées chaque semaine :

le mercredi de 18h00 à 20h00,

le samedi de 10h00 à 12h00.

Un stage en accéléré est proposé à chaque vacances scolaires (cf feuille stage code)

Des cours collectifs de code en distanciel peuvent être mis en place sur demande via [enpc-center](#).

Les cours théoriques peuvent s'effectuer en simultané des cours pratiques

## Une formation pratique

Elle comprend la mise en situation de la théorie et l'application du programme de formation pratique suivant : Programme de formation détaillé

Compétences générales	Compétences
<p><b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b>  <i>Formation pratique hors circulation sur parking ou lieu privé, formation théorique</i></p>	<p>Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures            Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir            Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire            Démarrer et s'arrêter            Doser les accélérations et les freinages à diverses allures            Utiliser la boîte de vitesses            Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire            Regarder autour de soi et avertir            Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</p>
<p><b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b>  <i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation, en agglomération de taille moyenne.</i></p>	<p>Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte            Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation            Adapter l'allure aux situations            Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité            Tourner à droite et à gauche en agglomération            Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire            S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</p>
<p><b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b>  <i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense.</i></p>	<p>Evaluer et maintenir les distances de sécurité            Croiser, dépasser et être dépassé            Passer des virages et conduire en déclivité            Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie            S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide            Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense            Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites            Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</p>
<p><b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b>  <i>Formation pratique sur tous types de routes.            L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école.</i></p>	<p>Suivre un itinéraire de manière autonome            Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie            Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer            Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir            Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules            Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence            Pratiquer l'écoconduite</p>

## **Anjou Permi'S**

**37 rue Georges CLEMENCEAU**

**49150 Baugé en Anjou**

**0982420146 / 0640065625**

**[anjoupermis@gmail.com](mailto:anjoupermis@gmail.com)**

### **Gestion des Réclamations**

#### **Comment adresser une réclamation ?**

Tout client peut introduire une réclamation auprès de nos services via notre site internet, par simple courrier ou e-mail, par téléphone ou lors d'un entretien avec les salariés ou le gérant de l'entreprise.

#### **Quels sont les délais de réponse ?**

Toute réclamation adressée à l'auto-école Anjou Permi'S, recevra une réponse dans les meilleurs délais, qui peuvent être :

- Dans les 3 jours ouvrables au plus tard après la réception de la réclamation écrite
- En cas de réclamation verbale, une réponse est apportée au client en direct
- L'auto-école Anjou Permi'S garantie une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les 10 jours (après avoir examiné les faits, et défini les mesures correctives)

Si toutefois, l'auto-école ne peut fournir de réponse dans ce délai, le client recevra un courrier précisant une date ultérieure pour une réponse définitive.

#### **Que se passe-t-il en cas de désaccord ?**

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 10 jours prévus, il est toujours sans nouvelle du service avec lequel il a pris contact, le client dispose d'un premier recours en contactant la gérante de l'auto-école, FOURMOND Stéphanie au 06 40 06 56 25, ou par mail à l'adresse [anjoupermis@gmail.com](mailto:anjoupermis@gmail.com)

En cas de désaccord avec la réponse apportée par la gérante, le client dispose d'un second recours en s'adressant aux médiateurs de la consommation.

Le lien est : [mediateur@mediateur-mobilians.fr](mailto:mediateur@mediateur-mobilians.fr)